

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2019

Province de Québec
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} avril 2019 à 19h35 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin, Geneviève Henry et Marie Ouellette, MM. André Champagne, Maurice Marchand et Jacques Robitaille.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance est ouverte à 19h35 par M. Marc Corriveau, Maire, et M. Michel Dufort, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

RÉSOLUTION No 115-2019

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 116-2019

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 11 MARS 2019

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance d'ajournement du 11 mars 2019 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 117-2019

APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés de mars 2019 tel que rapportés dans le journal des déboursés en date du 31 mars 2019, d'approuver les comptes payés par Accès D Affaires de mars 2019 tel que rapportés sur la liste des prélèvements effectués en date du 31 mars 2019 et les comptes à payer de mars 2019 tel que rapportés sur la liste des comptes fournisseurs en date du 31 mars 2019 et définis comme suit :

- Comptes payés en date du 31 mars 2019 du chèque # 12 376 au chèque # 12 407 pour un montant total de 50 941.74\$
- Comptes payés en mars 2019 par Accès D Affaires au montant de 23 092.44\$
- Comptes à payer de mars 2019 du chèque # 12 408 au chèque # 12 461 pour un montant total de 154 595.82\$

Que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2019

PÉRIODE DE QUESTIONS (De 19h38 à 19h42)

PLAQUE HONORIFIQUE DU DÉFI 5-30 2018

M. Donald Dessureault présente à la table du conseil une plaque honorifique du Défi 5-30, décernée à la Municipalité de Saint-Thomas, pour le meilleur taux de participation dans la MRC de Joliette en 2018.

RÉSOLUTION No 118-2019

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2-2019 AYANT POUR BUT D'ABROGER LE RÈGLEMENT 6-2018

ATTENDU QUE le promoteur immobilier a abandonné le projet relié au règlement 6-2018 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger l'ouverture de la voie de circulation sur le lot projeté 6 086 023 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger les travaux sur la voie de circulation sur le lot projeté 6 086 023 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger la convention de développement entre la Municipalité de Saint-Thomas et 9012-7572 Québec Inc. ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 4 mars 2019 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement No 2-2019 fut déposé lors de la séance ordinaire du 4 mars 2019 ;

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement numéro 2-2019 soit et est adopté et qu'il soit ordonné, statué et décrété comme suit, à savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent projet de règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

Article 2 Abrogation

Le règlement 6-2018 est abrogé par le règlement 2-2019.

Article 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

M. Marc Corriveau
Maire

M. Michel Dufort
Directeur général et sec.-trésorier par
intérim

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2019

RÉSOLUTION No 119-2019

RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS ET ADJUDICATION DU CONTRAT – RÉFECTION D'UNE PARTIE DU RANG DE LA GRANDE-CHALOUPE

L'ouverture des soumissions s'est effectuée à la Mairie de Saint-Thomas, le mercredi 13 mars 2019 à 11h00. Cinq (5) soumissions ont été reçues et suite à la vérification des soumissions par la firme

Les services EXP, en voici les résultats, tous les prix excluent la TPS et la TVQ :

Excavation Normand Majeau Inc.	843 725.87\$ plus taxes
Jobert Inc.	881 905.00\$ plus taxes
Pavage JD Inc.	873 651.70\$ plus taxes
Sintra Inc.	942 500.00\$ plus taxes
9306-1380 Québec Inc.	926 906.40\$ plus taxes

La firme Les services EXP recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Excavation Normand Majeau Inc.

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas adjuge le contrat à Excavation Normand Majeau Inc. pour la réfection d'une partie du rang de la Grande-Chaloupe au montant de 843 725.87\$ plus taxes. Légalement, la présente résolution fait foi de contrat entre la Municipalité de Saint-Thomas et Excavation Normand Majeau Inc.

RÉSOLUTION No 120-2019

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2018 DU SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas dépose et accepte le rapport annuel 2018 du Service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée.

RÉSOLUTION No 121-2019

POSTE DE POMPAGE DE LA RUE DES ÉRABLES – ÉLÉMENTS REQUIS POUR LA DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MDDELCC

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Les Services EXP Inc. à soumettre et présenter tout engagement en lien avec la demande concernant le poste de pompage de la rue Des Érables, pour et au nom de la Municipalité, dans le but d'obtenir les autorisations requises auprès du MDDELCC. La Municipalité de Saint-Thomas déboursera un montant de 679.00\$ pour accompagner la demande du certificat d'autorisation.

De plus, la Municipalité de Saint-Thomas s'engage à transmettre au MDDELCC au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2019

attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

RÉSOLUTION No 122-2019

DEMANDE DE LA COMPAGNIE ELPC – SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas a reçu une demande de la compagnie ELPC, fournisseur de services de télécommunications, pour l'ajout d'équipement permettant l'amélioration de la qualité du service et la couverture des services dans notre municipalité à l'extérieur du périmètre urbain ;

Attendu que la compagnie ELPC est une entreprise spécialisée dans les domaines de la téléphonie et de la télévision numérique et des services Internet et est établie dans notre municipalité depuis plusieurs années par l'utilisation d'une technologie sans fil pour combler les besoins en Internet de nos résidents ;

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise la compagnie ELPC à installer un poteau sur notre terrain situé au 101, rue des Érables ainsi qu'un cabinet de fibre optique au 1230, rue Principale. De plus, il est résolu que M. Michel Dufort, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, soit mandaté à négocier une compensation logistique et/ou monétaire.

RÉSOLUTION No 123-2019

TRAVAUX D'ENTRETIEN À LA PISCINE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un budget de 3 000,00\$ pour les travaux d'entretien de la piscine, soit le recouvrement vertical en vinyle des murs, refaire la structure de la pièce des sauveteurs et l'amélioration des douches et toilettes.

RÉSOLUTION No 124-2019

ASSURANCE DES CYBERRISQUES DE LA MMQ

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas adhère à l'Assurance des cyberrisques offerte par la MMQ à partir de 500\$ par année, sans aucun frais d'administration additionnel.

RÉSOLUTION No 125-2019

DEMANDE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE AUX ZONES 3 ET 12

CONSIDÉRANT la demande de modification réglementaire déposée le 1^{er} mars 2019 par M. Roger Pelland ;

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2019

CONSIDÉRANT que les membres du CCU recommande de modifier la réglementation pour permettre la construction de 6 logements dans les zones 3 et 12 ;

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Michel Dufort, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, à préparer un projet de règlement pour permettre la construction de 6 logements dans les zones 3 et 12. M. Dufort peut s'adjoindre les services de M. Richard Brunet, urbaniste de la firme SIM, Le Service d'Inspection Municipale, pour préparer ladite modification règlementaire.

RÉSOLUTION No 126-2019

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-03 – LOT 4 782 843 – ROGER PELLAND

CONSIDÉRANT QUE M. Roger Pelland, propriétaire du lot 4 782 843 du Cadastre du Québec, demande une dérogation mineure afin de permettre la subdivision dudit lot dont la partie de la maison existante aurait 24.28 mètres de façade et un terrain vacant ayant 18.75 mètres de façade ;

CONSIDÉRANT QUE les lots avoisinant situés sur le même côté de cette rue ont un frontage qui varient entre 13.38 et 15.85 mètres de façade ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU, lors de sa rencontre du 27 mars 2019, recommande d'accepter la dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCES, il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise la dérogation mineure 2019-03 ayant pour effet d'accepter la subdivision du lot 4 782 843 en deux parties, dont une partie ayant une largeur frontale de 24.28 mètres et d'une autre partie autant une largeur frontale de 18.75 mètres.

RÉSOLUTION No 127-2019

ACHAT D'UN NOUVEAU MICRO-ONDE À LA MAIRIE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Michel Dufort, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, à acheter un nouveau micro-onde pour la mairie, en remplacement de celui qui est désuet.

RÉSOLUTION No 128-2019

INSPECTEUR DES AIRES DE JEU – RENOUELEMENT DE LA CERTIFICATION DE MME KARINE MAROIS, DIRECTRICE DES LOISIRS

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Karine Marois, directrice des loisirs, à renouveler sa certification d'inspecteur des aires de jeu au

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2019

programme de formation de l'IQSAJ. Les frais de renouvellement, au montant de 275.00\$, seront payés par la Municipalité.

RÉSOLUTION No 129-2019

RENOUVELLEMENT 2018-2019 – LOISIR ET SPORT LANAUDIÈRE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la cotisation annuelle 2018-2019 au montant de 100\$ à Loisir et sport Lanaudière.

RÉSOLUTION No 130-2019

AUTORISER MME KARINE MAROIS, DIRECTRICE DES LOISIRS, ET MME JANIE AUDET, TECHNICIENNE EN LOISIRS, À ASSISTER À LA TOURNÉE DE L'AQLM

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Karine Marois, directrice des loisirs, et Mme Janie Audet, technicienne en loisirs, à assister à la tournée AQLM qui se tiendra au Centre Diane Dufresne de Repentigny, jeudi le 2 mai 2019 à 14h. La formation est gratuite. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 131-2019

FÉLICITATIONS AUX REPRÉSENTANTS DE SAINT-THOMAS – JEUX DU QUÉBEC 2019

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers de féliciter nos trois (3) représentants lors de la 54^e finale provinciale des jeux du Québec, à savoir : Issac Pelland (boxe), Adam Boisjoly (judo) et Emile Lacoursière (hockey masculin 13 à 14 ans). La Municipalité de Saint-Thomas est fière de leur participation et de leur implication dans leur sport respectif. Qu'un article soit publié dans la prochaine parution du Coup d'Oeil en mai.

RÉSOLUTION No 132-2019

LOCATION DE TOILETTES CHIMIQUES POUR LA SAISON 2019

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de EBI Environnement Inc. pour la location de toilettes chimiques pour la saison 2019, au montant de 1 520.00\$ plus taxes.

RÉSOLUTION No 133-2019

RENCONTRE DES COORDONNATEURS DU RÉSEAU BIBLIO DU CENTRE-DU-QUÉBEC, DE LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Sylvie Labelle, coordonnatrice de la

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2019

bibliothèque Jacqueline-Plante, à assister à la rencontre des coordonnateurs organisée par le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie, qui aura lieu le 17 avril 2019 de 13h30 à 16h30 à Sainte-Émilie-de-l'Énergie. Les dépenses admissibles seront remboursées sur présentation des pièces justificatives, tel que spécifiées dans le règlement 3-2018. Les heures de formation devront faire partie du nombre d'heures accordées hebdomadairement soit 24 h ou être mises en banque et utilisées ultérieurement sous approbation de son supérieur.

RÉSOLUTION No 134-2019

DEMANDES DE L'ASSOCIATION DE SOCCER LE LASER

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise l'Association de soccer Le Laser à tenir au Terrain des loisirs son Tournoi national de soccer de Joliette, les 12,13 et 14 juillet 2019 et le Festival micro-soccer le 17 août 2019. La Municipalité accepte également de libérer un surveillant sur place pour assurer la maintenance. La Municipalité fournira le matériel nécessaire au bon fonctionnement tel que demandé soient : filets et drapeaux de coin, matériel de micro-soccer, quatre tentes 10' x 10', la maintenance des poubelles, récupération, compost, l'accès aux toilettes chimiques en plus de celles au sous-sol du chalet des loisirs, aux tables de pique-nique existantes.

Le conseil demande à L'Association de commander une toilette chimique supplémentaire, et ce à ses frais.

La piscine municipale sera ouverte aux heures régulières, l'Association devra informer les joueurs des heures d'ouverture de la piscine et des règles à suivre (maillot...).

Le conseil autorise l'Association à installer une roulotte pour la vente de nourriture. L'Association doit toutefois s'assurer d'avoir les permis nécessaires, en plus d'avoir le panneau électrique adéquat à son fonctionnement qui pourra être branché sur les prises de la patinoire couverte. Une visite s'impose quelques semaines avant les événements.

L'Association est responsable d'installer le matériel. L'Association ne devra pas s'installer avant le vendredi à 18h en raison du camp de jour. Tout le matériel devra être démonté et ramassé la dernière journée de l'événement. La Municipalité n'assure pas de surveillance de nuit, il est donc de la responsabilité de l'Association d'assurer la surveillance si nécessaire.

RÉSOLUTION No 135-2019

PLAN D'ACTION BIBLIOTHÈQUE JACQUELINE-PLANTE PRINTEMPS/ÉTÉ 2019

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise les dépenses de 1 500.00\$ pour le plan d'action printemps et été 2019 de la bibliothèque Jacqueline-Plante. Le conseil municipal accepte par la même occasion le plan d'action printemps et été 2019 déposé lors de la séance du 1^{er} avril 2019.

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2019

RÉSOLUTION No 136-2019

DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est MADA et à son plan d'action 2017-2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet, si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris les dépassements de coûts.

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas dépose une demande de subvention auprès du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) du gouvernement du Québec pour un projet d'amélioration qui contribue à améliorer la qualité de vie des aînés de la municipalité en favorisant le vieillissement actif dans le Terrain des loisirs en lien avec les actions de son plan d'action MADA 2017-2020. M. Michel Dufort, directeur général par intérim, est autorisé à signer tous les documents relatifs à la subvention.

RÉSOLUTION No 137-2019

REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE

M. Marc Corriveau, Maire, informe les membres du conseil et les gens dans la salle que son épouse a demandé un remboursement dans le cadre des activités hors territoire. M. Corriveau n'est pas intervenu dans le processus. Les demandes déposées au conseil sont vérifiées par Mme Karine Marois, directrice des loisirs, selon la politique.

Mme Marie Ouellette, conseillère, informe les membres du conseil et les gens dans la salle que son conjoint, M. Alain Sourdif, a fait une demande de remboursement des activités hors territoire pour leurs enfants. Mme Ouellette n'est pas intervenue dans le processus.

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte les remboursements suivants :

- Mme Marie-Eve Bergeron	84.00\$
- Mme Luce Corriveau	36.00\$
- Mme Pascale Dubord	175.50\$
- Mme Geneviève Houle	69.00\$
- Mme Valérie Hudon-Pépin	66.30\$
- Mme Sara Larin	26.61\$
- Mme Caroline Lépine	26.61\$

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2019

- Alexis Dansereau animateur 13.32\$

À raison de 50 heures de planification/formation avant le camp de jour et 277 heures du 24 juin au 17 août (8 semaines). Ayant droit à trois jours de congés sans solde. La Municipalité fournira deux chandails à manche courte et un kangourou à l'image du camp de jour.

- Vincent Marcil animateur au service de garde 12.50\$
- Jade Tremblay-Mainville animatrice au service de garde 12.50\$
- Desjardins jeunes au travail animateur au service de garde 12.50\$

À raison de 16 heures de planification/formation avant le camp de jour et nombre d'heures variable selon les besoins du 24 juin au 17 août (8 semaines). La Municipalité fournira deux chandails à manche courte et un kangourou à l'image du camp de jour.

- Laurence Paquette accompagnatrice 13.32\$
- Laurie Mayer accompagnatrice 13.32\$

À raison de 4 heures de planification/formation avant le camp de jour et nombre d'heures variable selon les besoins des enfants du 24 juin au 17 août (8 semaines). La Municipalité fournira deux chandails à manche courte et un kangourou à l'image du camp de jour.

Emploi été Canada

Tous ces emplois sont admissibles au programme Emploi d'été Canada selon le nombre de postes accordé par le gouvernement du Canada au mois de mai 2019.

- Héloïse, Suzanne, Marthe Grezis stagiaire française 12.50\$

À raison de 210 heures entre le 27 juin au 17 août (6 semaines). La Municipalité fournira deux chandails à manche courte et un kangourou à l'image du camp de jour.

Le conseil municipal autorise Karine Marois à embaucher, si nécessaire, des employés supplémentaires suite à la période d'inscription du 1^{er} juin 2019 afin de respecter le ratio enfants/animateur selon le cadre de référence du camp de jour et selon les besoins.

RÉSOLUTION No 140-2019

EMBAUCHE DES CONTRACTUELS POUR LES CAMPS SPÉCIALISÉS

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Karine Marois, directrice du service des loisirs, à signer des ententes avec les contractuels qui offriront des camps spécialisés au camp de jour à l'été 2019, aux coûts inscrits dans le tableau suivant. Le tout conditionnellement à l'atteinte du nombre d'inscriptions minimum requis et selon les termes de la

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2019

soumission. Cette résolution est également liée à la résolution 63-2019 pour établir les autres termes.

- Rachel Gagnon, camp culinaire : 1 000 \$
 - Para'S'cool, camp de hockey-balle : 82 \$ + tx / participant
 - Para'S'cool, camp de vélo : 165 \$ + tx / participant
* incluant le transport vers Rawdon
75 \$ + tx Location de Fatbike
(au besoin)
 - Productions PL, camp de Hip-Hop : 750 \$ + tx
 - Audrey Verkest, camp anglais : 40 \$ / heure
 - Noémy Grenier, camp de baseball : 150\$ / jour
 - Moniteur de natation, camp de natation : taux horaire x 2
sauveteurs x 14 h de cours + 2 h de planif.
- Moniteur de natation, Jeunes sauveteurs : taux horaire x 2
sauveteurs x 14 h de cours + 2 h de planif.

RÉSOLUTION No 141-2019

EMBAUCHE PISCINE MUNICIPALE 2019

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Karine Marois, directrice du service des loisirs, à procéder à l'embauche des employés à la piscine municipale de Saint-Thomas pour l'été 2019 selon les besoins réels en termes de surveillance et de cours de natation.

RÉSOLUTION No 142-2019

CARICATURISTE – SOIRÉE DES BÉNÉVOLES

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Caricatures Montréal au montant de 475.00\$ plus taxes pour 3 h de prestation de caricature papier avec projection pour la soirée de reconnaissance des bénévoles le samedi 6 avril 2019.

RÉSOLUTION No 143-2019

GROUPE DE COURSE

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Geneviève Pelletier pour animer un groupe de course pour femmes qui souhaitent débiter la course à pieds, au coût de 60 \$ par participante, et ce pour six semaines.

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2019

RÉSOLUTION No 144-2019

LOCATION GRATUITE DU GYMANSE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise la location gratuite du gymnase pendant le Défi-Santé pour les citoyens de Saint-Thomas non corporatif. Pour avoir accès, les citoyens devront présenter une preuve à l'effet qu'ils sont inscrits au Défi-Santé 2019.

Les frais seront assumés via les dépenses accordées au Défi-Santé dans la soumission 59-2019 Fête et évènements 2019.

RÉSOLUTION No 145-2019

CONVENTION DE PARTENARIAT

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas mandate MM. Marc Corriveau, Maire, et Michel Dufort, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, une entente relative à la convention de partenariat à intervenir entre la Municipalité de Saint-Thomas et Dépôt Rive-Nord Inc.

De plus, il est résolu que Me Yves Chaîné soit mandaté à accompagner le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim dans cette démarche.

CORRESPONDANCES

PÉRIODE DE QUESTIONS (De 20h10 à 20h12)

RÉSOLUTION No 146-2019

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU 8 AVRIL 2019 À 18H30

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au lundi 8 avril 2019 à 18h30.

M. Marc Corriveau
Maire

M. Michel Dufort
Directeur général et sec.-trésorier par
intérim